

Communication municipale au Conseil Communal N° 635 / 2019

Séance du 09.09.2019

Réponse au Conseiller Dominique Roulet suite à sa question relative aux couvercles des moloks

1. Question

Au cours de la séance du Conseil communal du 24 juin 2019, le Conseiller Communal Dominique Roulet, a fait une remarque à la Municipalité sur les moloks. « C'est dommage que les couvercles ne puissent pas rester ouverts et qu'il n'y ait pas un support pour déposer les sacs avec les déchets ». Il invite le service concerné à étudier ces moloks en équipant les couvercles d'un système qui les maintienne ouverts.

2. Réponse de la Municipalité

Techniquement, il est possible de concevoir des couvercles qui restent en position « ouvert » pendant l'utilisation des Ecopoints. Toutefois, il a été remarqué que ces couvercles sont rarement refermés par les utilisateurs, ce qui provoque plusieurs désagréments en termes de pollution olfactive, de prolifération d'insectes, d'attractivité des animaux sauvages (renards, oiseaux, etc.).

De plus, lors de pluie ces moloks mal refermés se remplissent d'eau inutilement.

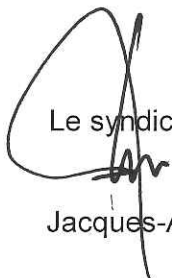
Néanmoins, notre fournisseur conscient de ce problème de manipulation a développé de nouveaux équipements permettant un usage plus aisé des conteneurs à verre.

Ainsi en fonction du renouvellement naturel des Ecopoints ces nouveaux équipements remplaceront petit à petit les équipements actuels.

À noter que les moloks entièrement enterrés (voir par exemple Ecopoint du Voisinand) possèdent un système qui ralentit la fermeture du couvercle rendant ainsi la manipulation des déchets plus facile.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à la question du Conseiller Communal Dominique Roulet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le syndic
Jacques-André Conne




Le secrétaire
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité du 26 août 2019

Municipal délégué : M. Charles Monod